

# **RAPPORT-PRÉAVIS**

# **N° 2021/24**

## **AU CONSEIL COMMUNAL**

**Réponse au postulat de la commission N° 235  
intitulé « pour la création d'une Ressourcerie à  
Nyon »**

**Déléguée municipale : Mme Roxane Faraut**

**1<sup>re</sup> séance de la commission**

Date	Mardi 18 janvier 2022 à 19 h15
Lieu	Ferme du Manoir, salle de conférence N°1

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Ce rapport-préavis fait partie intégrante de la feuille de route climatique **Nyon s'engage**, présentée à votre Autorité dans le préavis N° 201/2020. La Municipalité vous invite à l'étudier à la lumière de cette stratégie municipale générale et sous l'angle de l'urgence climatique.

## **I. Introduction**

---

Dans sa séance du 9 décembre 2019, le Conseil communal a renvoyé à la Municipalité un postulat de Mme Aurélie Hegetschweiler et M. Yves Gauthier-Jaques, Conseillers communaux, intitulé « Postulat recyclé : Déchèterie ». Ce postulat faisait suite à la réponse de la Municipalité à une interpellation antérieure des mêmes intervenants.

Le postulat de 2019 demandait d'étudier la possibilité de créer un point d'échange à la déchèterie pour des objets qui pourraient être réutilisés par la population, ainsi que de mesurer l'intérêt d'une telle prestation. Les habitantes et habitants, qui désireraient se séparer d'un objet en bon état, auraient la possibilité de le mettre à disposition à la déchèterie en lui offrant ainsi une seconde vie tout en diminuant le volume des déchets à éliminer.

À partir de janvier 2020, un espace à l'intérieur de la déchèterie a été mis en place afin de mesurer l'intérêt des utilisatrices et utilisateurs de la déchèterie. Ils pouvaient déposer ou reprendre des objets sur un point d'échange défini. Une affiche a été posée devant l'espace de récupération pour informer les usagères et usagers de la mise en place du point d'échange. Les objets ont été sélectionnés ou refusés par le personnel de la déchèterie selon une liste prédéfinie.

Dans sa séance du 9 février 2021, le Conseil communal recevait le rapport-préavis N° 235/2020 qui donnait un retour d'expérience sur l'espace d'échange durant cette phase test. Cette dernière, interrompue prématurément à cause de la situation sanitaire, a été menée durant une période d'environ deux mois et demi.

Par le biais du même rapport-préavis, la Municipalité a informé avoir débuté les réflexions afin de mettre en place une solution permettant d'aller au-delà du simple concept du point d'échange dans le but de pouvoir revaloriser une plus grande quantité d'objets, notamment par le biais de la rénovation/restauration, et développer davantage la dimension sociale du lieu.

Le rapport de la commission, ainsi que le dépôt de son postulat qui en a suivi (intitulé « pour la création d'une ressourcerie à Nyon »), insistent sur son souhait de mettre en place une solution simple et disponible tout de suite aux habitantes et habitants. La commission est ainsi d'avis que la revalorisation des objets ne doit pas attendre la concrétisation des réflexions de développement allant au-delà d'un simple point d'échange.

Le présent rapport-préavis présente l'organisation nécessaire pour la mise en place d'un tel point d'échange à la déchèterie de Nyon.

## **2. Description du projet**

---

### **2.1 Une ressourcerie d'objets de seconde main ouverte aux habitant.e.s**

La Municipalité soutient la mise en place d'une ressourcerie ouverte aux habitantes et habitants à la déchèterie nyonnaise. Elle serait un point d'échange facile d'accès où les objets pourraient être déposés et récupérés.

Depuis la phase test de janvier 2020, la liste des objets acceptés a été revue afin d'admettre davantage d'articles. En voici une énumération non-exhaustive : meubles montés ou démontés en bon état général ; jouets pour les enfants ; jeux de plateau complets ; livres, dictionnaires et encyclopédies ; poterie, vaisselle et ustensiles de cuisine non électriques ; poussettes ; accessoires de sports ; tapis ; plantes ; vélos ; etc.

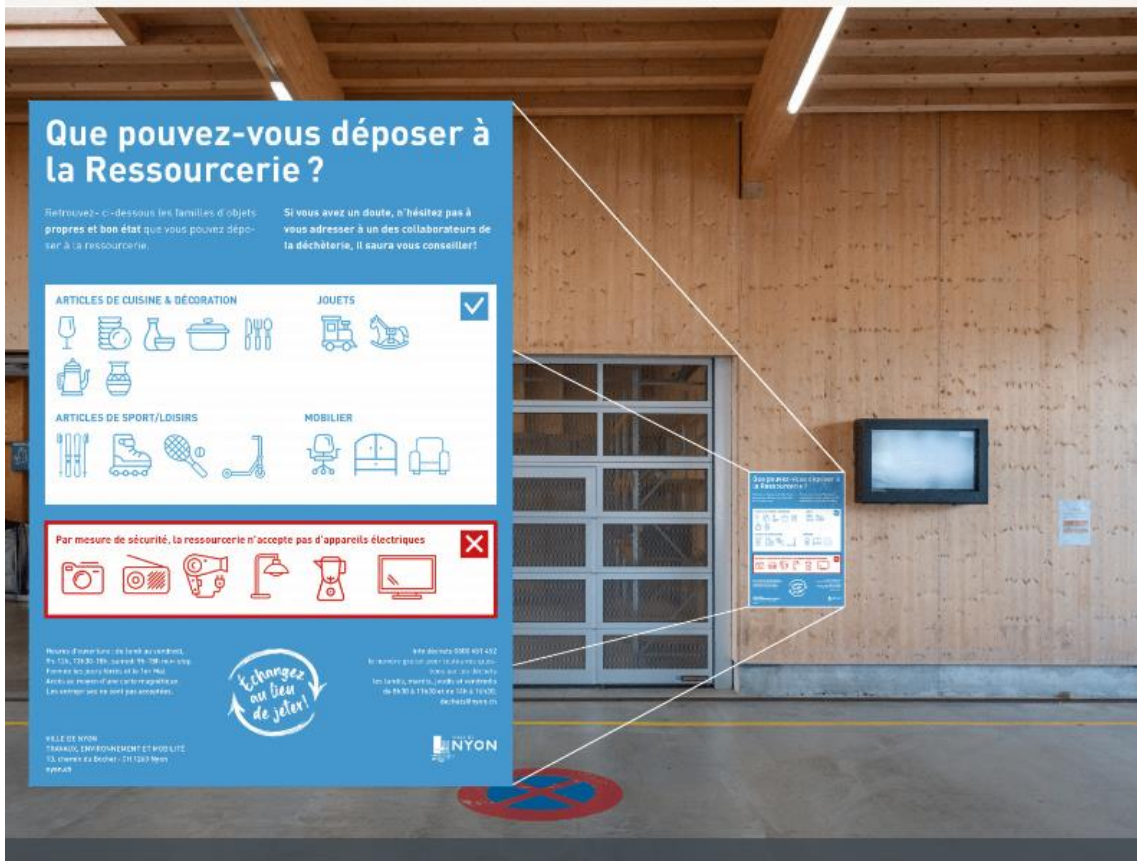


Figure 1 : Signalétique, à adapter, permettant d'informer sur les objets admis à la ressourcerie

Il s'agira d'une ressourcerie où les objets utiles en bon état général auront un destin. La communication auprès des habitantes et habitants sera claire et simple afin d'encourager ces derniers à déposer et ranger les objets de manière adéquate. C'est un lieu où l'on pourrait trouver et y déposer des articles utiles d'occasion.

Dans un premier temps, certains des objets ne seraient néanmoins pas acceptés à la ressourcerie, ou sous certaines conditions, pour des questions de responsabilités et de contrat en cours avec des prestataires. L'inclusion de ces objets nécessite une période d'étude et de réflexion qui sera menée dans un deuxième temps lors de la phase pilote. Il s'agit de :

- tous les appareils électriques et électroniques pour lesquels il ne serait pas possible, dans un premier temps d'organisation d'un simple point d'échange, de fournir une garantie quant au risque d'électrocution et plus basiquement quant au bon fonctionnement de l'appareil. Aujourd'hui, la Ville de Nyon collabore avec Swico et Sens à travers un système de reprise à but non lucratif d'appareils électriques et électroniques en fin de vie. Les appareils de la déchèterie de Nyon sont d'ores et déjà repris par cette société. A moyen terme, il est possible de réfléchir à un moyen de réparer et de redistribuer ces appareils électroniques.
- les vêtements ne pourront également pas être repris, du moins dans un premier temps, avec une configuration simple d'un point d'échange. Les textiles sont des matières premières qui

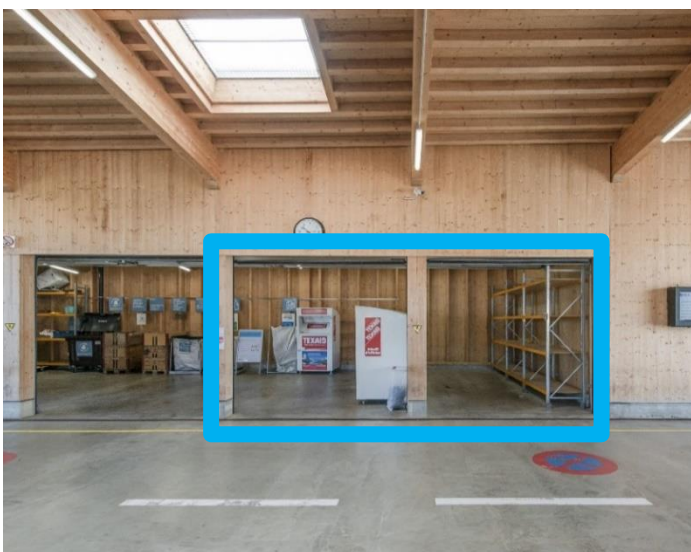
doivent être maintenues aussi longtemps que possible dans le cycle de valorisation afin de préserver des ressources naturelles et réduire la charge pour l'environnement. La Municipalité va donc évidemment poursuivre son engagement avec les conteneurs TEXAID prévus à cet effet à la déchèterie.

- les casques de protection (vélo, ski ou moto), les baudriers et les sièges de voiture pour enfant, rehausseurs et coques pour bébé ne seront pas autorisés dans la mesure où ils nécessitent une garantie de sécurité pour l'utilisateur.
- les matelas, par mesure d'hygiène.
- les meubles encombrants (pianos, armoires extrêmement lourdes, buffets et parois murales). Ces derniers nécessitant une équipe de déménageurs professionnels et ils ne seront donc pas autorisés à la ressourcerie. Nous proposons néanmoins d'informer sur les lieux déjà existants qui reprennent ce type de meubles à Nyon, comme le magasin Bric-à-Brac de l'association Pro-Jet. Par ailleurs, il sera rappelé que les réseaux sociaux peuvent être utilisés pour ce genre d'échange. Un panneau d'affichage, permettant d'y déposer une annonce, sera par ailleurs mis en place à la ressourcerie. L'échange pourrait donc tout de même avoir lieu.

## **2.2 Un local dédié à l'échange**

Un local sera mis à disposition pour permettre ce point d'échange. Un espace de 50m<sup>2</sup> qui saura accueillir les objets inutilisés, en bon état, des Nyonnaises et Nyonnais.

Pendant la période de test de 2020, un local de 25m<sup>2</sup> a été utilisé. Pour la nouvelle ressourcerie, ce même local sera donc agrandi afin d'accueillir plus d'objets. Cet agrandissement se justifie pour plusieurs raisons. Premièrement, car c'est en offrant un espace volumineux, visible et accueillant que ce dernier pourra être adopté par les visiteurs de la déchèterie. Par ailleurs, par le biais d'une communication adéquate et en constatant l'intérêt grandissant du zéro déchet à Nyon, il est fort probable que ce lieu soit estimé par la population.



*Figure 2 : Local qui accueillera la future ressourcerie*

La mise en place et le développement d'un espace d'échange sont pertinents à la déchèterie de Nyon. En effet, les multiples demandes et propositions qui sont parvenues à la Ville confirment que le sujet est d'actualité et interpelle les Nyonnaises et Nyonnais. Le Service des infrastructures veillera donc à offrir un espace d'échange accueillant, ergonomique, permettant à chacun de profiter du lieu.

## **2.3 Une communication adaptée pour promouvoir le lieu**

Plusieurs outils de communication vont être mis en place afin de promouvoir cet espace d'échange. Premièrement, un panneau sera clairement affiché sur une paroi à l'entrée du local indiquant l'existence de cette ressourcerie ouverte pour le dépôt et la reprise d'objets de seconde main. L'ancien panneau, ci-dessous, devra ainsi être adapté.



Figure 3 : Panneau signalant la ressourcerie



Figure 4 : Tampon « Echangez au lieu de jeter ! »

Les habitantes et habitants auront notamment connaissance de ce nouveau lieu par le biais de la presse, des réseaux sociaux et d'une banderole à l'entrée de la déchèterie.

Pour ce projet, le Service des infrastructures mettra en place une communication et une signalétique efficaces qui permettront de valoriser l'action de la seconde main, d'informer les citoyennes et citoyens sur l'existence de ce lieu et d'expliquer cette nouvelle filière, notamment afin de ne pas créer une confusion entre les objets autorisés de ceux qui ne le sont pas.

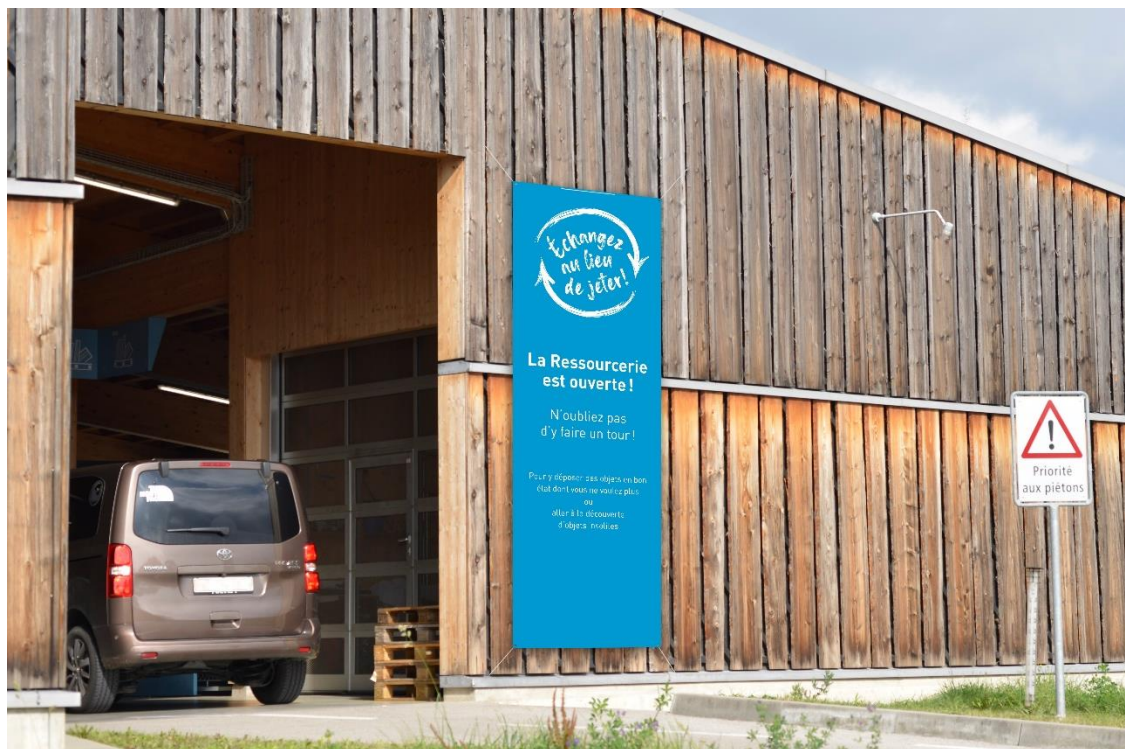


Figure 5 : Banderole informant sur l'ouverture de la ressourcerie

## 2.4 Une logistique et une signalétique appropriées

Le Service des infrastructures veillera à offrir un espace d'échange ergonomique permettant à chacun de profiter du lieu et incitera les habitants à en prendre soin.

La signalisation existante, permettant aux véhicules de circuler aujourd'hui au sein de la déchèterie en toute sécurité, devra être adaptée. La ressourcerie se trouvant aux abords d'un espace dédié au dépassement des véhicules, le marquage au sol sera adapté afin de sécuriser le passage.

Par ailleurs, au sein de la ressourcerie, une signalétique sera mise en place afin de faciliter le rangement des objets mais aussi afin d'indiquer clairement à la population le fonctionnement du lieu par le biais d'un panneau informatif (cf. figure 1).

Une carte des lieux d'échange sur le territoire nyonnais sera également disponible.

## 2.5 Des synergies à développer avec les actions et acteurs déjà existants

À Nyon, ces dernières années, plusieurs démarches issues de volontés des habitants ont été mises en place afin de donner une seconde vie aux objets. Sur notre territoire, il existe actuellement six boîtes d'échange entre voisins. Comme leur nom l'indique, ces boîtes servent de lieu d'échange. Des livres, des jouets, des peluches ou encore du petit électroménager : voici quelques exemples des petits trésors que l'on peut y trouver. Adoptées par des « parrains » ou « marraines » qui veillent au bon fonctionnement et assurent un tri régulier de leur contenu, les boîtes d'échange entre voisins permettent aux objets de circuler et d'avoir une deuxième vie.

En parallèle, le Service de la cohésion sociale a reçu la proposition d'un habitant concernant l'aménagement d'une armoire à objets dans l'abribus, désormais inutilisé, du chemin d'Eysins. Aujourd'hui, cet espace est devenu un espace d'échange entre voisins, nommé l'Abriblio.

Par ailleurs, des démarches sont en cours pour installer de véritables armoires à échange, qui mettent à disposition un espace plus important, favorisant la catégorisation, le rangement et la visibilité des objets à donner. L'une d'entre elles fera l'objet d'un partenariat avec l'école du Couchant.

Ces lieux d'échange, développés ici et là, sont de véritables mini-ressourceries d'objets qui sans cela auraient été voués à la déchèterie. Afin d'assurer une cohérence et une meilleure compréhension des habitants, ils pourront profiter de la même ligne graphique et supports de communication que la ressourcerie elle-même : « *Échangez au lieu de jeter* ».

De plus, nous pourrons compter sur l'expérience des co-responsables du Bric-à-Brac, magasin de l'association Pro-jet, qui se sont d'ores et déjà portés volontaires pour nous accompagner, en tant que conseillers, dans la mise en place et le fonctionnement de la ressourcerie à la déchèterie. L'équipe viendra notamment récupérer les « non-repris » à intervalles réguliers.

## 2.6 Une phase pilote d'accompagnement de 12 mois

Cette phase sera accompagnée par un mandataire externe qui permettra de participer à la création des nouvelles habitudes de la ressourcerie et guider les employés de la déchèterie quant à cette nouvelle activité.

En premier lieu, il s'agit de permettre aux habitantes et habitants de bien prendre connaissance de ce nouveau lieu et de son utilisation. En effet, le mandataire externe saura guetter les mains des visiteurs de la déchèterie pour dénicher les objets qui, au lieu de finir dans une benne comme prévu par leurs détenteurs, pourront trouver refuge à la ressourcerie.

Il pourra communiquer sur l'existence du nouveau lieu et habituer au fur et à mesure les visiteurs quant aux objets autorisés à la ressourcerie.

Par ailleurs, le mandataire externe aura pour tâche le contrôle des dépôts d'objets, la mise en place et en valeur de la marchandise, le nettoyage du lieu et l'évacuation des déchets non repris. Il pourra notamment veiller à la sécurité des usagers et usagers liée à la circulation de véhicules en face de la ressourcerie.

Il saura ancrer de nouvelles habitudes autant auprès des visiteurs de la déchèterie que de ses employés. A temps perdu, il participera également aux tâches d'exploitation de la déchèterie.

### **3. Incidences financières**

---

Aménagement du local (étagères, contenants, etc.)	CHF 5'000.-
Signalisation et logistique pour sécuriser les allées menant à la ressourcerie	CHF 3'000.-
Communication et signalétique sur place et auprès de la population	CHF 5'000.-
Phase pilote de 12 mois (accompagnement par un mandataire externe)	CHF 30'000.-
<b>Total</b>	<b>CHF 43'000.-</b>

A l'issue de la phase pilote d'accompagnement, un bilan sera présenté au Conseil communal. Il sera l'occasion de déterminer si des incidences financières sur le plus long terme impacteront les comptes de la déchèterie.

### **4. Aspects du développement durable**

---

#### **4.1 Dimension économique**

L'avantage d'un concept de revalorisation d'objets donnera la possibilité aux habitantes et habitants d'obtenir des articles de deuxième main, fonctionnels et rénovés, à moindre coût. Une économie qui se répercute également, pour les communes, sur les coûts de traitement des déchets.

Réparer ou réutiliser un objet permet de prolonger sa durée de vie tout en renforçant le tissu économique et les interactions entre les réseaux de valorisation. Les compétences et le savoir local se consolident, les liens se tissent et de plus en plus de personnes s'investissent dans une démarche qui contribue à dynamiser l'économie locale.

#### **4.2 Dimension sociale**

A terme, la ressourcerie de Nyon pourra soutenir les acteurs locaux du recyclage dans leur démarche de récupération et de revalorisation.

À travers les échanges que ce type d'action génère, on permet aux habitants d'entrer en relation et de développer des liens de proximité. Les acteurs actifs dans ce type de projets prennent un rôle privilégié au sein de la Ville et, par leur engagement, contribuent à la qualité de vie à Nyon.

De plus, la mise en place d'un système d'échange par le don sans contrepartie développe les notions de partage et de solidarité. Ce projet favorise les échanges entre les habitants et leur sentiment d'appartenance et d'implication. Ils ont également un apport culturel, en promouvant l'accessibilité à des produits culturels comme des livres et des films.

### **4.3 Dimension environnementale**

La réduction du gaspillage et la diminution de la production de déchets figurent parmi les priorités environnementales au niveau global. Parmi les 17 Objectifs du Développement Durable de l'Agenda 2030, nous trouvons l'objectif 12 « Etablir des modes de consommation et de production durable », qui comporte une réflexion autour des modes de production et de consommation, visant la mise en place d'une gestion des déchets qui respecte l'environnement.

Pouvoir récupérer des objets à la déchèterie afin de les revaloriser au lieu de les éliminer réduira le volume des déchets. Cela alimente en même temps une réflexion contre la surconsommation qui constitue un facteur primaire de surexploitation des ressources naturelles.

En effet, avec ses modèles actuels de production et de consommation, la Suisse utilise les ressources naturelles dans une mesure qui excède les capacités de régénération de la planète. La durée de vie très courte des biens de consommation est aussi en cause.

## **5. Conclusion**

---

La Municipalité de Nyon, répondant à un premier postulat, proposait en février 2021 par le biais du rapport-préavis n° 235/2020, d'aller au-delà du simple concept du point d'échange pour la nouvelle ressourcerie de Nyon dans le but de pouvoir revaloriser une plus grande quantité d'objets et de développer davantage la dimension sociale du lieu.

Le rapport de la commission, ainsi que le dépôt de son postulat intitulé « pour la création d'une ressourcerie à Nyon » qui en a suivi, insistent sur son souhait de mettre en place une solution simple et disponible tout de suite aux habitantes et habitants. La commission est ainsi d'avis que la revalorisation des objets ne doit pas attendre la concrétisation des réflexions de développement allant au-delà d'un simple point d'échange.

Par le biais du présent rapport-préavis, la Municipalité propose d'ouvrir ce lieu d'échange dans les plus brefs délais, dans un format simple comme demandé. En parallèle, les réflexions sur son déploiement se poursuivront, afin de proposer une meilleure revalorisation des objets d'occasion tout en développant la dimension sociale du lieu.



Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

## **Le Conseil communal de Nyon**

**vu** le rapport-préavis N° 2021/24 concernant la réponse au postulat de la commission N° 235 intitulé « pour la création d'une Ressourcerie à Nyon »,

**ouï** le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

**attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### **décide :**

1. de prendre acte du rapport-préavis N° 2021/24 valant réponse au postulat de la commission N° 235 intitulé « pour la création d'une Ressourcerie à Nyon » ;
2. d'octroyer pour la mise en place d'une ressourcerie à la déchèterie un montant de CHF 43'000.- sur l'exercice 2022 au compte N° 452.3145.02 – *Déchèterie*.

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 8 novembre 2021 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :



La Secrétaire a.i :

Daniel Rossellat

Marine Paschoud

## **Annexe**

---

Postulat de la commission N° 235 intitulé « pour la création d'une Ressourcerie à Nyon »

*Conseil Communal*

## **Postulat de la commission 235/2020 pour la création d'une « Ressourcerie » à Nyon.**

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission ad hoc du préavis, unanime n'a pas proposé, pour rien, de ne pas prendre acte du rapport. La commission n'a pas pris acte, car il ne répond pas à la demande initiale. Cette décision ne doit pas pour autant renvoyer la demande aux oubliettes. C'est pourquoi elle décide de déposer un nouveau postulat. Et comme elle le mentionne dans ses conclusions, elle ne remet pas en cause l'étude du partenariat avec Pro-Jet, qui plus est depuis le début, les postulants demandent à ce que Pro-Jet n'en soit pas écarté !

La commission a bien entendu que la Municipalité a mis en place un catalogue de mesure dans le cadre de la valorisation des objets récupérables, d'ailleurs elle les félicite de de cette démarche et ne peut qu'encourager l'exécutif à continuer dans ce sens.

Malheureusement la commission a le sentiment que la Municipalité n'a pas entendu ou pas compris la simplicité du fond du postulat, c'est à dire donner la possibilité à des Nyonnaises et des Nyonnais de donner et récupérer gratuitement des objets. La commission reste persuadée que toutes les filières de valorisation restent compatibles entre elles et peuvent cohabiter.

Au vu de ce qui précède, nous demandons à la Municipalité de mettre en place, en parallèle des autres mesures de valorisation, une filière permettant aux citoyennes et citoyens de donner et récupérer gratuitement des objets.

Étant donné que le sujet a déjà été déposé deux fois au Conseil Communal, une fois via une interpellation et une fois par un postulat, nous demandons le renvoi directement à la Municipalité.

Les membres de la commission :

Mmes  
Badertscher Elisabeth  
Graf Edyta  
Karlen Naepflin Jacqueline  
Pieren Taïna  
Uldry Doris  
Olsen Véronique  
Hegetschweiler Aurélie (rapportrice)

M.  
Gauthier-Jaques Yves

Nyon le 17 février 2021